

Cette somme se répartit ainsi qu'il suit :
15,860 fr. portés au budget,
1,325 accordés à la mission,
et les 2,055 f. qui font l'objet de la présente affaire.

Les membres du Conseil :

Signé : MM. E. G. de la Richerie, président; Traslour, Hubert, Chauvé, Thouroude, Guillaissé, Bonnefin, membres; Armand, secrétaire.

Pour extrait conforme :

Le Commandant Commissaire Impérial, Président du Conseil,

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Le secrétaire Archiviste,

Signé : L. ARMAND.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N^o 102. — Par ordonnances en date du 4^{er} avril 1863, rendues par la Reine des Iles de la Société et dépendances et le Commandant Commissaire Impérial, les indigènes dont les noms suivent sont nommés :

Tehau, juge des districts de Tuuhora et de Temarie (île Anaa).

Maoake, chef mutoi du district de Tuuhora, d^o

Papareva, mutoi-imiroa d^o d^o

Ma, d^o d^o d^o

Paaha, d^o d^o d^o

Tetuarere, d^o d^o d^o

Hoeroa, d^o d^o d^o

Anau, d^o d^o d^o

Teahio, d^o d^o d^o

Moeava, d^o d^o d^o

Pape, juge des districts de Putuahara, Tematahoa et Tekahora (île Anaa).

Teihoariki, chef mutoi du district de Putuahara, d^o

Kotaha, mutoi-imiroa d^o d^o

Kamati, d^o d^o d^o

Moo, d^o d^o d^o

Rua, d^o d^o d^o

Haurua, d^o d^o d^o

Ha, chef mutoi du district de Tematahoa, d^o

Mahinui, mutoi-imiroa de Tematahoa-Tekahora, d^o